

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 176

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 20 QUATER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« d'attribution de ces facilités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.